

Conseil d'administration Séance du 16 novembre 2012

Délibération n° 20-2012 Décision modificative n°2 du budget primitif 2012

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ;

Lors de sa séance du 8 juin 2012, le Conseil d'administration a voté une décision modificatif n°1 du budget 2012 par section et par chapitre.

Quelques ajustements de crédits sont nécessaires par voie de décision modificative :

• Principes généraux :

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Au cours de la séance du 8 juin, des membres du Conseil d'administration ont adopté le principe d'un mécanisme de restitution d'une partie de l'excédent de fonctionnement exceptionnel constaté sur l'exercice 2011 (300 000€ pour la Communauté d'agglomération Caen la mer et 47 000€ pour la Ville de Cherbourg Octeville).

• Au mois de septembre, la ville de Cherbourg Octeville a proposé de renoncer à cette restitution afin de compenser financièrement le départ de deux agents mis à disposition. Par ailleurs, lors du vote du budget primitif, la dotation de la ville de Cherbourg Octeville intégrait une valorisation des agents mis à disposition à hauteur de 215 000€ à l'instar de la participation de la communauté d'agglomération de Caen la mer qui refacture à l'établissement ses agents mis à disposition. Ce principe n'étant plus retenu pour la ville de Cherbourg Octeville, il convient de diminuer la dotation de 215 000€.

Dotation Ville de Cherbourg Octeville : 543 476€ - 215 000€ + 47 000€= 375 476€

- La Communauté d'agglomération de Caen la mer propose d'intégrer la valorisation du matériel mis à disposition pour l'année à hauteur de 50 000€ compensée par une dépense de location au chapitre 11.
- La subvention de l'Etat, nouvelle inscription : 409 500€

 Prise en compte du gel budgétaire à hauteur de 389 500€ + 15000€ de complément de subvention pour la structuration de la recherche + 5000€ de complément au titre de l'action à l'international.
- Recettes propres : Inscription enseignement supérieur et cours grand public : ajustement -10 000€

Total ajustement des recettes de fonctionnement : -130 000€

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT:

- Charges à caractère général : -75K€
 - 1. Achats: + 10K€
 - Revalorisation de certaines dépenses (notamment au niveau des fournitures d'ateliers)
 - 2. Services extérieurs : +85K€
 - **50K€** de location de matériel par la communauté d'agglomération de Caen la mer (cf. ci-dessus)
 - **30K**€ de prestations de service supplémentaire (travaux divers bâtiments, construction de cimaises etc...).
 - 3. Autre services extérieurs : -170K€
 - 125K€, montant inscrit au BP 2012 au titre de la participation de l'école au projet du Musée éclaté de la presqu'île de Caen à reporter au budget 2013
 - 45K€, mobilité étudiante et pédagogique entre les deux sites de l'établissement et inscrite en DM1 (110K€).

• Charges de personnel : -400K€

- 1. Agents de la Ville de Cherbourg valorisés en BP+DM1 = 215K€ (cf. recettes plus haut)
- 2. Postes non pourvus (1 attaché + 1 rédacteur + conséquence départ à la retraite de Monsieur J. Hubaut)= 120K€
- 3. Postes financés par la non restitution de l'excédent 2011 à la ville de Cherbourg (Postes créés le 8 juin 2012, 1 rédacteur + 1 technicien) : 47K€ mais non pourvus (cf. recettes plus haut).
- 4. Réajustement éléments variables de paye (modèles, vacataires etc...): 12K€
- Charges exceptionnelles : -4K€ (réajustement bourse Erasmus)
- Operations entres sections : +11K€ (voir ci-dessous : section investissement)

Total ajustement des dépenses de fonctionnement : -468K€

<u>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>:

- Achat de logiciel (Immobilisations incorporelles) : -10K€
- Inscription du dépôt de cautionnement pour le site de Cherbourg : +21 734€

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT:

- Baisse du montant des dotations aux amortissements des équipements de Caen la mer qui ne sont plus transférés mais loués (cf. ci-dessous). Les 30K€ correspondent à l'amortissement des équipements acquis par l'établissement en 2011.
- Virement de 50K€ de la section de fonctionnement pour compenser la perte de recette liée à la baisse de la dotation aux amortissements.

Le tableau ci-dessous récapitule ces mouvements :

DM budgétaire - Conseil d'Administration du 16 novembre 2012

Section d'exploitation

Exercice 2012	Rappel du budget primitif yoté lors du Conseil d'Administration du 23 mars 2012	Décision modificative nº.1-Conseil d'Administration du 8 juin 2012	BP+DM.1	Décision modificative nº 2-Conseil d'Administration du 16 noyembre 2012	BP + DM1 + DM2			
Opérations réclles								
Dépenses de l'exercice								
011 Charges à caractère général	1 261 588,00		1 261 588,00	- 74 736,15	1 186 851,85			
012 Charges de personnel et frais assimilés	4 223 787,00		4 223 787,00	- 400 511,13	3 823 275,87			
65 Autres charges de gestion courante					- }			
66 Charges financières								
67 Charges exceptionnelles	20 000,00		20 000,00	- 3 935,56	16 064,44			
022 Dépenses imprévues	347 000,00	- 347 000,00	-	337 398,60	337 398,60			
Tetal	5 852 375,00	- 347 000,00	5 505 375,00	- 141 784,24	5 363 590,76			
Recettes de l'exercice								
70 Ventes de produits	277 978,79		277 978,79	- 9 612,04	268 366,75			
73 Produits îssus de la fiscalité	5 000,00		5 000,00	- 1 600,38	3 399,62			
74 Subventions d'exploitation	5 057 386,00	- 347 000,00	4 710 386,00	- 119 676,28	4 590 709,72			
75 Autres produits de gestion courante	15 000,00		15 000,00	- 1 700,00	13 300,00			
77 Produits exceptionnels			1	2 538,71	2 538,71			
Total	5 355 364,79	- 347000,00	5 008 361,79	- 130 049,99	4 878 314,80			
	Opérations	d'ordre						
Dépenses de l'exercice								
042 Opération d'ordre entre sections	70 000,00		70 000,00	- 40 000,00	30 000,00			
023 Virement à la section d'investissement	191 4 <i>7</i> 9,79		191 479,79	51 734,25	243 214,04			
Total	261 479,79		261 479,79	11 734,25	273 214,04			
Receffes de l'exercice								
777 Reprise des subventions au compte de résultat		-						
Total	-							
002 Excédent de fonctionnement reporté de 2011	758 490,00		758 490,00		758 490,00			
Total des dépenses de l'exercice	6 113 854,79	- 347.000,00	5 766 854,79	- 130 049,99	5 636 804,80			
Total des recettes de l'exercice	6 113 854,79	- 347000,00	5 766 851,79	- 130 049,99	5 636 804,80			

Section d'investissement

Exercise 2012	Conseil d'Administration	nº 1-Conseil	PP 4 DM	Déckton modificative nº 2-Conseil d'Administration du 16 novembre 2012	BP + DA11 + DA12			
Opérations réelles								
Dépenses de l'exercice								
20 Dépenses d'équipement - immobilisations incorporelles	33 564,00		33 564,00	- 10 000,00	23 564,00			
21 Dépenses d'équipement - immobilisations corporelles	366 025,97	- 0,18	366 025,79		366 025,79			
275 Dépôts et cautionnements versés				21 734,25	21 734,25			
Total	399 589,97	- 0,18	399 589,79	11 734,25	411 324,04			
Recettes de l'exercice								
13 Subventions d'équipement reçues								
001 Solde d'excécution reporté	£38 110,00		138 110,00		138 110,00			
Total	138 110,00		138 110,09		138 110,00			
Opérations d'ordre								
Dépenses de l'exercice								
l 391 Reprise des subventions au compte de résultat								
Total	-							
Recettes de l'exercice								
040 Amonissements des îmmobilisations	70 000,00		70 000,00	- 40 000,00	30 000,00			
021 Virement de la section d'exploitation	191 479,97	- 0,18	191 479,79	51 734,25	243 214,04			
Total	261 479,97	- 0,18	191 479,79	11 734,25	273 214,04			
l'otal des dépenses de l'exercice	399 589 97	- 0,18	399 589,79	11 734,25	411 324,84			
Total des receites de l'exercice	399 589,97	- 0,18	399 589,79	1173425	411 324,04			

DELIBERATION

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Adopte le projet de décision modificative du budget 2012 de l'ésam Caen/Cherbourg présenté cidessus.

Le Président,

Nombre de membres en exercice : 27

Présents: 14 Votants: 19

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

La transmission en préfecture le

28 NOV. 2012

La publication le Fait à Caen, le

Le Président,

PREFECTURE DU CALVADOS

2 8 NOV. 2012

COURRIER

